

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

**DELIBERATION N° 2021/41 DU 05 NOVEMBRE 2021**

Portant sur la vente de la parcelle AP 70 et d'une partie de la parcelle AP 69

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 05 novembre 2021 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 26/10/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, VILLETELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr et Mme PANIN Pascal qui souhaitent acquérir la parcelle communale cadastrée AP 70, sise à Londeix, d'une contenance de 4a35ca et une partie de la parcelle AP 69, sise à Londeix, d'une contenance de 14a55ca.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, :

- Accepte de vendre aux demandeurs
- la parcelle AP 70 au prix de 200 €
- une partie de la parcelle AP 69 d'une contenance de 14a55ca au prix de 293 €
- Désigne Monsieur LEGROS Gilles, 1<sup>er</sup> Adjoint pour procéder à la signature de l'acte administratif
- Décide que les frais de géomètre et de publicité sont à la charge des acquéreurs.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :10/11/2021

Et Affichage du :15/11/2021